



**Résultats d'admission pour la section Montagne**  
**« Préparation au monitorat de ski alpin »**

**SESSION 2024**

Les élèves dont le nom figure ci-après sont admis :

<b>Entrée en 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup></b>	<b>Entrée en 2<sup>nde</sup></b>	<b>Entrée en 1<sup>ère</sup></b>
AUGER BOURGUIGNON Louis BADARELLI Alessio BARDON Elise BOUCHEBTI Mila CHOPLIN CREVOISIER Thomas COTTARD Romain FAVRE-FELIX Agathe JURA Jakub PLAN Edgar VAN DRIEL Gijs VERMOREL Jules PERBET MEYZIE Enzo	ANCELIN Louison BUILDER Simmy COLLOMB-PATTON Candice COMERRO Chiara CULLEN Julien DENARIAZ Aroha ESCUDERO Théophile GAUTHIER Jeanne GOMES Kyllian GRANDIN Bonnie GUADAGNINI PAROIS Basile HENNUYER Titouan LILE Zoé MARESCHAL Faustine NICOLESCU Albert PIERRECY Adèle PIGEON Clément PIRIH Stella PLAN Eloi POLLET-THIOLLIER Eloïse POLLET-VILLARD Baptiste PUEL Naïa VALESQUEZ—TEDESCO Elettra WOLFF Mallory	MATTOLO Albane MATTOLO Lili

**Les élèves admis sont invités à prendre connaissance du courrier ci-après.**

Ces résultats d'admissions prennent en compte à la fois le niveau de ski (sur la base du test technique) et le niveau scolaire sur l'année scolaire en cours.

Il est en effet rappelé que les élèves candidats souhaitent intégrer la section Monitorat / Montagne, mais aussi en premier lieu une formation générale conduisant vers le Baccalauréat.



**COLLEGE LYCEE SAINT-JOSEPH**

18 Rue du Bienheureux Pierre Favre  
74230 THÔNES – France

www.collegelyceesaintjoseph.com

Tél. : 04.50.02.00.66

thones@collegelyceesaintjoseph.com

Thônes, le 29 mars 2024

**Aux Parents des Élèves admis en Section « Préparation au Monitorat de Ski Alpin »**

Chers Parents,

Nous avons le plaisir de vous informer que votre enfant est admis en Section Montagne – Préparation au Monitorat de ski Alpin pour l'année prochaine.

Afin de confirmer l'inscription, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le coupon d'inscription en Section Montagne (ci-dessous) dûment complété et signé, accompagné d'un chèque d'avance d'inscription spécifique de 400 € au plus tard le 10 avril.

Cette avance d'inscription viendra en déduction des frais à devoir à l'établissement.

Nous attirons votre attention qu'à défaut de réception dans les délais, votre enfant perdra définitivement le bénéfice de son admission.

Afin de préparer au mieux son intégration, et dans le but de commander la tenue de ski, votre enfant devra se présenter à l'essai de la tenue **le mercredi 10 avril dans l'établissement entre 16h45 et 17h30**.

Cordialement.

Le Coordinateur Sections Sportives,  
**N. LAPEYRE**

Le Directeur,  
**P. VAAST**

✂.....

Coupon à retourner au Lycée Saint-Joseph de Thônes au plus tard le 10 Avril 2024  
accompagné du chèque à l'ordre de « Collège-Lycée Saint-Joseph »

Je soussigné(e) ..... responsable légal,

de l'enfant ..... confirme son inscription en classe de ..... pour la Section Montagne - Préparation au Monitorat de ski Alpin pour l'année scolaire 2024-2025.

Je joins, à ce coupon, un chèque d'avance d'inscription de 400 € lié exclusivement à la Section Montagne.

En cas de désistement dans la Section Montagne, avant le début de l'année scolaire, cette avance d'inscription viendra en déduction des frais de résiliation de la section à hauteur de 400€ dus à l'établissement (conformément au règlement financier).

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

Signature du responsable légal